



PRIMAIRE PS Arnaud

Montebourg fait durer le suspense P 32

L'IMMO

16 PAGES SPECIALES

Dispositif Scellier : ce qui va changer
notre cahier central

nice littoral

mardi 11 octobre 2011

nice-matin

www.nicematin.com

0,95 € - Italie : 1,40 € - N° 23203

UNE COMMUNICATION SIMPLE ET EFFICACE ?

abc media www.abcmedia.fr

Agence de communication

- » Publicité au verso des tickets caisse (CPAS)
- » Studio graphique
- » Imprimerie tous supports

contact@abcmedia.fr ☎ : 09 61 42 04 39

Flics et « indics » : les liaisons dangereuses

L'affaire Neyret a révélé des pratiques douteuses. Des policiers azuréens témoignent.

PAGES 2-3

Le Fait du jour

3

la police ne veut pas voir Les « indics » comment ça marche ?

On les appelle des « tontons », des « tantines », les « cousins » et un film avec Patrick Timsit, *Cousin*, a même immortalisé le couple policier-indic.

Depuis 2004, la gestion de ces hommes et femmes qui « balancent » aux policiers est encadrée. C'est au sein du Service interministériel d'assistance technique (SIAT), implanté dans la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) à Nanterre (Hauts-de-Seine) que le Bureau central des sources (BCS) est installé. Un service ultra-discret, qui sert à immatriculer tous les informateurs de la police nationale.

Selon Christophe Cornevin, grand reporter au *Figaro* et qui vient d'écrire un livre sur le sujet ⁽¹⁾, cette banque de données ultra-secrète abrite 1 700 numéros de code, soit autant d'indics. À côté de chaque matricule figurent le nom de l'unité ou de la brigade qui le « traite », le type de spécialité délinquante dans laquelle il peut évoluer, ainsi que son périmè-

tre d'action. Les rémunérations vont de 50 € pour la dénonciation d'un étranger en situation irrégulière jusqu'à 10 000 € pour une grosse affaire.

C'est le directeur central de la police judiciaire, grand argentier, qui signe le versement des fonds – en cash dans 95 % des cas. Mais dans cette faune interlope figurent des « indésirables », blacklistés au niveau européen. En France, une cinquantaine d'informateurs sont inféquentables et trente-sept répertoriés comme dangereux.

Plus de moyens pour les douaniers

Les gendarmes, militaires, ont moins la culture de l'indic que les policiers. Mais ils s'y mettent, avec une gestion très encadrée. Le nombre de leurs informateurs se situerait entre huit cents et mille. Aux douanes, les informateurs existent depuis très longtemps. Ce sont les « aviseurs ». Jean-François Fouqué, avocat, expert en



Pas question pour les douaniers de « taper dans les scellés ». Ils rémunèrent leurs « aviseurs » par le biais des amendes et du fruit de la revente des produits saisis. (DR)

droit douanier à Nice, a été douanier pendant dix-huit ans. À Nice, en Roumanie mais aussi outre-mer, dans les Caraïbes et en Amérique du Sud. Il a notamment été formateur au Centre international de formation antidrogue de

Fort-de-France, où il a assuré des cours sur l'infiltration et la gestion des informateurs. Autant dire qu'il connaît la musique! Même si, depuis la publication

d'un arrêté en avril 2007, le montant des primes ne peut « excéder la somme de 3 100 €, sauf décision contraire du directeur général des douanes », les douaniers ont de grosses possibilités pour rémunérer leurs « sources » sur des affaires importantes. Par le biais des amendes et du fruit de la revente des produits saisis.

« Le Trésor encaisse 40 % de l'amende douanière; avec le reste, on peut rémunérer l'aviseur. En théorie c'est "no limit", mais dans la pratique, ça dépend du montant de l'amende... »

En revanche, pas question pour les douaniers de « taper dans les scellés » pour rémunérer en drogue.

« Les douaniers ont la religion de la saisie, au gramme près, et sont des comptables publics, ce n'est pas dans leur culture », assène Jean-François Fouqué.

Les Indics. Plongée au cœur de cette France de l'ombre qui informe l'État, de Christophe Cornevin, Flammarion, « Enquête », 475p., 21,90 €.